MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-LENDRESSE
(Communes fusionnées)

17-12-2024-10

Date de convocation le 12/12/2024
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Procurations 2
Votants : 13

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 17 décembre 2024

Le dix-sept décembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT

Etaient présents : Mmes BAZIARD, ETCHART, GRAUX, LOQUET, et ainsi que MM. CLAVÉ, CAMGRAND, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LAPÊTRE et LETARGUA et SALEFRANQUE.

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE

Avaient donné pouvoir : Mme DAUBAS à M CLAVÉ

M LAPÊTRE à Mme BAZIARD

Étaient absentes: Mme CAZENAVE et Mme GUITTONNEAU

OBJET : CADEAU DE NAISSANCE POUR UN ENFANT D'AGENT DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune peut verser à ses agents un cadeau de naissance pour les enfants des agents sous condition d'en avoir délibéré.
Le Maire propose à l'assemblée de délibérer pour permettre ce versement pour les enfants des agents.
Le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif et que la délibération relative aux fêtes et cérémonies prévoit ce type de présent.

Le montant de l'enveloppe est fixé par l 'assemblée à 200 euros maximum pour l'agent en sus les frais de confection de livraison seront pris en charge par la collectivité.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,
DÉCIDE d'offrir une carte cadeau d'une valeur faciale de 200 euros maximum aux agents dans le cadre de la naissance de leur enfant.
DÉCIDE de se rapprocher d'une société pour l'édition des cartes

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Jacques CLAVÉ

Pascal SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 064-216403964-20241220-10_12_2024_10-DE